



Remise en cause de la loi sur l'avortement en Espagne. La CGT dénonce une attaque frontale sur le droit des femmes

Le gouvernement espagnol de Mariano RAJOY a annulé le 20 décembre 2013 la loi organique de février 2010 autorisant le droit à l'avortement. Prétextant la « protection de la vie et des droits de la femme enceinte », il revient sur ce droit en limitant son recours à quelques cas très limités (viol avec plainte déclarée ou danger pour la santé de la mère, ou certificat médical de malformation fœtale).

Cette décision du gouvernement espagnol intervient après l'offensive au parlement européen des opposants aux droits des femmes qui ont rejeté le 10 décembre 2013 le rapport de l'eurodéputée Edith Estrela. Ce rapport « sur la santé et les droits sexuels et génésiques », proposait de reconnaître en Europe entre autre le droit à la contraception, à l'avortement. Il abordait des questions sensibles comme la procréation médicalement assistée (PMA) pour les femmes en général, l'éducation sexuelle et les droits des personnes transgenres.

Les euros députés issus de partis politiques réactionnaires ont attaqué les propositions du rapport de Mme Estrela. Ils ont obtenu via un vote contesté et contestable (problème de traduction) que ces droits relèvent « de la compétence des Etats membres ». La décision du gouvernement espagnol relance donc le débat en Europe sur un droit des femmes, acquis de longues luttes dans des pays comme la France.

La CGT est indignée par le vote des euros-députés ainsi que par le choix du gouvernement espagnol.

La CGT a envoyé un message de soutien aux organisations syndicales espagnoles. Elle appelle les salariées à se joindre aux rassemblements organisés dans plusieurs villes de France* cette semaine pour défendre le droit à l'avortement, en soutien aux citoyennes et citoyens espagnol-es.

* Marseille, Lyon, Clermont Ferrand, Lille, Perpignan, Poitiers, Nice, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Nantes

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 9 janvier 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr